

Le Président du Conseil départemental,
Le Maire de la commune de Nantiat,
Le Maire de la commune de Saint-Jouvent,
Le Maire de la commune de Thouron,

AFFICHÉ LE :

27 FEV. 2019

2019-181

Publié au Recueil des
Actes du Département
le 15 mars 2019

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la voirie routière ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié par les arrêtés subséquents relatifs à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu l'arrêté n° 2018-848 du 05 novembre 2018, de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant délégation permanente de signature au Directeur général des services du département et aux responsables des services départementaux ;
- Vu l'avis favorable de la DIRCO de Bellac en date du 21/02/2019 ;
- Considérant la nécessité de mettre en place une déviation suite à des travaux sur le passage à niveau (PN 44), par l'entreprise INFRAPOLE INDRE-LIMOUSIN, unité voie O.A. Limoges, situés aux abords de la R.D. 711 – rue de la Chaudière commune de Nantiat, hors agglomération.

ARRETEMENT

Art. 1er : A l'occasion des travaux sur le passage à niveau (PN 44) situés aux abords de la R.D. 711 rue de la Chaudière commune de Nantiat, la R.D. 711 sera fermée entre la période du 26/03 à 8h00 au 02/04/2019 à 19h00 pour 2 jours.
Elle sera déviée dans les 2 sens de circulation par :

- La R.D. 205 ;
- La R.N. 147 jusqu'à la Poitevine ;
- La R.D. 28 de la Poitevine aux quatre poteaux ;
- La R.D. 7 des quatre poteaux à Thouron ;
- La R.D. 5 de Thouron à Nantiat

Art. 2 : La signalisation, correspondant aux prescriptions de l'article 1er et notamment le fléchage des déviations, sera mise en place, surveillée, entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise INFRAPOLE INDRE-LIMOUSIN, unité voie O.A. Limoges, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire).

Art. 3 :

- Mr le Directeur des déplacements ;
- Mr le Directeur de la MDD de Nantiat ;
- Mr le Responsable de l'antenne technique de Nieul-Nantiat ;
- Mr le Maire de la commune de Thouron ;
- Mr le Maire de la commune de Nantiat ;
- Mr le Maire de la commune de Saint-Jouvent,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M le Directeur de Cabinet du Préfet de la Haute-Vienne ;
- Mr le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute Vienne ;
- Mr le Chef du Service Transports – Région Nouvelle Aquitaine ;
- Mr le Président du Syndicat des Transports routiers ;
- Mr le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- Mr Pierre DAURAT représentant l'entreprise INFRAPOLE INDRE-LIMOUSIN, unité voie O.A. Limoges – 24, rue Aristide Briand 87100 Limoges.
Fax : 05 55 11 26 01
- Mr le Chef du SAMU 87.

Limoges, le **26 FEV. 2019**
Pr. Le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur des déplacements
La Chef du SESIR

Eveline DROUET



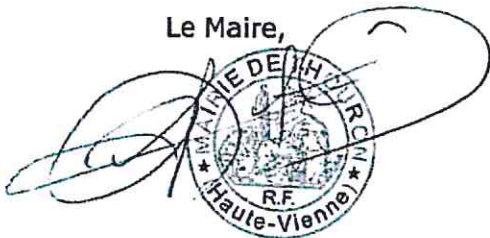
Nantiat, le **25-02-2019**

Le Maire,



Thouron, le **25.02.2019**

Le Maire,



Saint-Jouvent, le **25/02/2019**

Le Maire,





département
Haute-Vienne

Demande d'avis en application de l'article R 411-8 du Code de la Route dans le cas de restrictions temporaires FICHE NAVETTE

Maison du Département de Nantiat Antenne technique de Nieul-Nantiat Zone artisanale des vignes 87510 Nieul Tél : 05.55.75.82.58 Fax : 05.55.75.89.68 e-mail : anttech-nieul@haute-vienne.fr	à Monsieur Marc GERMANNNAUD Chef du CEI de Bellac Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest - CEI de Bellac 4, route des Gâtines - Le Monteil - 87300 Blanzac e-mail : marc.germannaud@developpement- durable.gouv.fr
---	--

Date envoi :	21/02/2019
Demandeur :	Conseil départemental antenne technique de Nieul
Nature des travaux ou de la manifestation :	Travaux sur passage à niveau de la R.D. 711, rue de la Chaudière 87140 Nantiat
Section(s) de Route(s) à grande circulation concernée(s)	R.N. 147
Commune :	Nantiat
Restrictions de circulation demandées :	R.D. 711 fermée rue de la Chaudière, déviation par la R.D.205 jusqu'à la R.N. 147; R.N. 147 jusqu'à la Poitevine ; R.D. 28 de la Poitevine jusqu'au quatre poteaux; R.D. 7 des quatre poteaux à Thouron ; R.D. 5 de Thouron à Nantiat
Date début et fin (ou durée) :	Entre la période du 26/03 8H00 au 02/04 19H00 pour 2 jours
Pièces jointes :	Projet d'arrêté
Signataire :	J.L. RUAUD - Responsable de l'antenne

Date réponse DIRCO :	
Avis DIRCO : RN 147 sous déviation pour Travaux PN 52	<input checked="" type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Prescriptions particulières :	
Signataire :	

~~terminé~~
Marc GERMANNNAUD
Responsable du CEI de Bellac

- Si envoi par la messagerie,
Pour répondre par la messagerie :
- Cliquer sur « répondre »
 - Compléter la fiche
 - Cliquer sur « envoyer »

En l'absence de réponse de la DRDE sous **8 jours**, l'avis est réputé favorable.



PN 44

D7410

D711

Nantat

10 min
10.7 km

D107A

D106

15 min
11 km

D9

22 La Planchette

Saint-Jouvent

Thouron

15 min
13 km

D7

Compeignac

Bonnac-la-Cote



Google

©2018 Google, Donnees cartographiques ©2018 Google

France

Conditions

Envoyer des commentaires

12/09/2018

3D
+
-
1 km

